



Les «news» du Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits

AVRIL 2013 NUMERO 05

www.catred.org

A VOS AGENDAS !

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le samedi 25 mai 2013 - 10h00 à l'UNA :

108-110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS

Vous êtes adhérent du CATRED, vérifiez que votre cotisation est à jour et notez la date dans vos agendas.

Mieux connaître le CATRED

L'Assemblée Générale est un moment de rencontre avec les acteurs du CATRED.

Si vous souhaitez partager ce moment avec nous, merci de nous contacter par mail à : www.catred.org/spip.php?page=contact ou par téléphone au 01 40 21 38 11

Séminaire de réflexion « Accidenté du travail: itinéraire d'une reconnaissance contrariée »

Le 25 mai 2013, après l'Assemblée Générale, aura lieu un séminaire consacré au parcours juridique et médical de l'accidenté du travail.

Il s'agira de montrer qu'en dépit d'un cadre juridique balisé, la multiplicité des cas rencontrés en pratique souffre d'écueils de différentes natures (administratif, médical, etc.) qui, faute d'être levés, font obstacle à un réel accès au droit des accidentés du travail.

Y interviendront notamment des médecins experts de cette question et confrontés à cette problématique ainsi que le Président du Tribunal du Contentieux de l'Incapacité de Paris.

Ce séminaire* se tiendra à l'UNA, 108-110 rue Saint-Maur – 75011 Paris, de 14h00 à 18h00

Le programme détaillé sera diffusé très prochainement.

Vous pourrez également vous inscrire gratuitement via notre adresse mail: asso.catred@wanadoo.fr

**Séminaire organisé par le CATRED, avec le soutien moral et financier du CCFD-Terre Solidaire, de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'Ile-de-France et de la Ville de Paris - Mission intégration.*

LES SERVICES DU CATRED

Accès aux droits & Défense des droits

Permanences protection sociale

Le CATRED informe les personnes et leurs familles de leurs droits en matière de protection sociale.

Aide à la constitution et au suivi de leurs dossiers dans le cadre de procédures gracieuses et contentieuses.

Permanences séjour et nationalité

Le CATRED informe les personnes et leurs familles de leurs droits en matière de séjour et de nationalité.

Apporte son soutien à leurs démarches liées au droit de vivre en famille.

Aide à la constitution des dossiers administratifs et à leur suivi dans le cadre de procédures contentieuses.

Prenez rendez-vous au 01 40 21 38 11 :
lundi, mercredi et vendredi entre 9h et 12h30

PUBLICATIONS & FORMATIONS CATRED

Le CATRED édite des publications, organise et anime des séances de formations à destination des travailleurs sociaux, professionnels du droit et personnels d'associations.

Les publications et les formations représentent des ressources propres pour le CATRED, vous pouvez les commander, mais aussi les faire connaître : www.catred.org/Commander-ouvrage.html

Mission sur les immigrés âgés: audition du CATRED à l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale a mis en place une mission parlementaire sur les immigrés âgés dont le rapporteur est le député Alexis Bachelay.

Dans ce cadre, le CATRED a été entendu le 21 février 2013 sur la question de l'accès aux droits sociaux.

Au préalable, une réunion du collectif « justice et dignité pour les Chibani-a-s » avait eu lieu le samedi 9 février à Lyon, ce qui a permis une meilleure concertation avec les autres associations appelées également à être entendues ou à intervenir auprès de la mission parlementaire.

Le CATRED a concentré son intervention sur la question des contrôles de la résidence en France et des suppressions des droits sociaux pour des immigré-e-s âgé-e-s.

Les actes du séminaire du CATRED « Suppression des droits sociaux des immigré-e-s âgé-e-s. Contrôle de la résidence et harcèlement par les caisses de sécurité sociale » organisé le 24 novembre 2013 ont été diffusés à l'ensemble de la mission, ainsi que de nombreux autres documents (articles, copies de décisions attestant de pratiques critiquables de certains organismes sociaux, etc.).

Nous nous réjouissons de la mise en place de cette mission parlementaire qui témoigne d'un changement de « climat » vis-à-vis des personnes immigrées âgées. Nous espérons que le rapport de cette mission proposera des mesures conduisant à améliorer concrètement la situation.

Les auditions (dont celles du 21 février 2013) sont ré-écoutables et visibles sur le site de l'Assemblée nationale:

http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?dossier=Commissions&commission=IMMIG_AGE

Les compte-rendu de ces auditions figurent ici:

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mimage/12-13/index.asp>

http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mimage/12-13/c1213012.asp#P10_737

Le compte-rendu de l'audition du CATRED du 21 février est téléchargeable ici:

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mimage/12-13/c1213006.pdf>

Communiqué du 29 mars 2013... Expulsions d'étrangers malades: Le ministère de la Santé aux abonnés absents



Mardi 26 mars, les Ministères de la Santé et de l'Intérieur ont présenté à l'ODSE les conclusions du rapport de l'IGA et de l'IGAS sur le droit au séjour pour soins.

Le lendemain, ils se félicitaient dans un communiqué commun de la « bienveillance des autorités de santé publique dans l'interprétation de la loi Besson ». La formule traduit une lecture partielle et partielle du rapport et cherche avant tout à faire oublier le zéro pointé adressé par les inspections générales aux deux ministères. Dans le prolongement des analyses de l'ODSE présentées en conférence de presse le 19 mars dernier, l'IGA et l'IGAS constatent des dysfonctionnements majeurs dans la gouvernance du dispositif : défaut d'implication du ministère la Santé, absence de co-pilotage et suprématie de l'Intérieur, disparités géographiques dans le traitement de la loi.

Mais les inspecteurs ne semblent pas avoir pris la pleine mesure de la catastrophe sanitaire et humaine qu'a entraîné la loi Besson de 2011, dont ils qualifient l'impact de « relativement limité » tout en constatant un recul de 18% des premières délivrances de titres de séjour pour soins depuis son entrée en vigueur. Là où ils voient une « légère baisse », nous voyons des milliers de malades rejetés dans l'irrégularité, précarisés, éloignés des lieux de soins.

S'agissant des expulsions d'étrangers malades, les rapporteurs indiquent qu'« aucune situation individuelle dramatique n'a été portée à la connaissance de la mission, liée à un retour forcé en dépit d'un état de santé qui, dans l'état du droit antérieur, aurait pu -ou aurait dû- donner lieu à un droit au séjour ». Pourtant, depuis juillet 2012, l'ODSE a rapporté aux ministères des expulsions de malades dans des conditions injustifiables. Il n'y a dans ce rapport pas une phrase pour cette personne atteinte de diabète de type 2 très avancé, expulsée vers le Congo menottée et bâillonnée, pas une ligne pour cette personne géorgienne renvoyée vers un système de soins incapable de prendre en charge sa pathologie, pas un mot pour cet homme ivoirien séropositif envoyé vers un pays où il n'a pratiquement aucun espoir d'accéder aux antirétroviraux.

Ces situations dont personne ne niera le caractère dramatique sont le produit d'une configuration ministérielle où les considérations sécuritaires et de contrôle des flux migratoires ont fini par prendre totalement le pas sur les impératifs de santé publique. Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous inquiéter de la proposition des inspecteurs généraux, qui entérine l'impuissance du Ministère de la Santé. L'IGA et l'IGAS suggèrent en effet la prise en charge des aspects médicaux de la procédure par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, sur lequel le Ministère de l'Intérieur exerce aujourd'hui la tutelle. L'ODSE fera prochainement connaître son analyse détaillée du rapport IGA/IGAS.

Dès à présent et compte-tenu de l'aveuglement des ministères de la Santé et de l'Intérieur sur la gravité de la situation, **nous appelons François Hollande et Jean-Marc Ayraut à rappeler sans attendre à leurs ministres les engagements de campagne : moratoire sur les expulsions de personnes malades et retour à un dispositif législatif protecteur, unanimement défini comme stable, maîtrisé et coût-efficace.**

Conférence de presse du 19 mars 2013, Assemblée nationale... Expulsions d'étrangers gravement malades, la santé des étrangers intéresse-t-elle encore le gouvernement?



Lors d'une conférence de presse le 19 mars 2013, les associations de l'ODSE ont interpellé le gouvernement face à la multiplication des placements en rétention et des expulsions de personnes malades. Nous demandons une réaction immédiate du gouvernement et une réforme législative qui permette aux étrangers gravement malades d'avoir accès à un titre de séjour et d'être protégés contre une expulsion vers des pays où ils n'auront pas accès aux soins.

Voir le dossier de presse:
[http://www.odse.eu.org/IMG/pdf/DP_18032013 - ODSE.pdf](http://www.odse.eu.org/IMG/pdf/DP_18032013_-_ODSE.pdf)

Voir la typologie des situations rencontrées dans les centres de rétention ou intervient La Cimade:
http://www.odse.eu.org/IMG/pdf/ODSE_min_VHC_recap_situations_CRA_Mesnil_28_02_2013.pdf

Découpez ici

Formulaire d'adhésion et/ou de don

Le CATRED a besoin de votre soutien...

Devenez adhérent de l'Association CATRED

En renvoyant dès aujourd'hui ce coupon avec votre cotisation à :

Association CATRED / Adhésions - Dons
20, boulevard Voltaire - 75011 Paris

J'adhère à l'Association CATRED et je joins à ce coupon un chèque de 40 € à l'ordre de l'Association CATRED

J'adhère à l'Association CATRED et je verse une cotisation de soutien de.....€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Fait à :

Le/...../.....

Signature (obligatoire) :

Vous pouvez également effectuer un don du montant de votre choix par virement sur le compte : CCP 7 009 58 S Paris

Le savez-vous ?

Les adhérents constituent la personne morale de l'association CATRED.

Ils déterminent la politique de l'association, notamment lors de l'Assemblée Générale et élisent parmi eux les membres du Conseil d'Administration ainsi que les dirigeants de l'association.

Pour plus d'information, contactez-nous

www.catred.org – Tél. 01 40 21 38 11

«L'enfant étranger et les prestations familiales»: les actes sont téléchargeables



Par deux arrêts du 5 avril 2013, la Cour de cassation vient de reconnaître que l'exigence du certificat médical remis à l'occasion du regroupement familial pour l'attribution des prestations familiales constituait une discrimination directe fondée sur la nationalité contraire aux accords entre l'Union européenne et plusieurs autres pays (Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie). Ces arrêts constituent une étape, positive, dans la lutte pour la reconnaissance du droit aux prestations familiales aux enfants étrangers.

Le CATRED qui participe à cette lutte depuis longtemps avait organisé en 2011 un séminaire intitulé « L'enfant étranger et les prestations familiales ».

La lutte juridique pour le droit aux prestations familiales des enfants entrés hors du regroupement familial ». Lors de ce séminaire, puis dans les actes complétés après ces actes, des réflexions sur les perspectives de lutte juridique avaient été tracées, en particulier l'idée de se fonder sur le droit communautaire (accords UE pays tiers, directive de 2003 sur les résidents de longue durée).

Les actes de ce séminaire sont téléchargeables gratuitement sur le site du CATRED : http://www.catred.org/IMG/pdf/actes_prolonges_2012_du_seminaire_prestations_familiales_du_28_mai_2011.pdf

Il est possible d'en commander une version papier au CATRED pour le prix de 5 euros port compris.

Partenaires Migrations France et Réseau Thématiques du CCFD – Terre Solidaire

Journée d'échanges et de travail du samedi 9 Février 2013

L'objectif de cette Journée était de rapprocher les Partenaires du « Programme Migrants » du CCFD – Terre Solidaire du réseau de bénévoles dudit organisme agissant sur le territoire national, afin :

- de mieux faire connaître à ces bénévoles le champ et les modalités d'action des organismes associatifs financés par le CCFD – Terre Solidaire,
- de « penser » et d'élaborer un maillage d'actions polymorphes (sessions d'information, plaidoyer thématique commun) à l'attention des équipes bénévoles du CCFD – Terre Solidaire sur le plan national.

Après un temps d'échanges autour d'ateliers tournants permettant aux participants de mieux se connaître, les Chargés de Mission du « Programme Migrants » ont exposé un panorama des actions menées par le CCFD – Terre Solidaire à l'International, afin d'encourager, ici en France, des convergences avec les expériences menées au-delà de nos frontières.

Enfin, sur la base des besoins et attentes respectives exprimées par les Partenaires Migrations France et le Réseau Thématiques des bénévoles du CCFD – Terre Solidaire, de nouveaux ateliers thématiques ont été organisés (le CATRED participant à celui dédié à « l'accès aux droits »), afin de créer des synergies et d'ébaucher les axes de futures collaborations.

Cette Journée d'échanges et de travail a donc permis de conférer plus de visibilité à l'action du CATRED et ainsi de favoriser un lien plus étroit avec l'ensemble de ses partenaires.

Mais il a également été reconnu que la technicité juridique des problématiques traitées par le CATRED constituait, pour de nombreux bénévoles, un frein à une réappropriation pleine et entière des connaissances et outils mobilisables pour mieux accompagner et mieux défendre les droits des Migrants. D'où la pertinence nécessaire d'un Plaidoyer collectif accru.

Les news du CATRED (Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits)

20, boulevard Voltaire - 75011 Paris - Tel: 01-40-21-38-11 - Fax: 01-40-21-01-67 - E-mail: contact@catred.org - Site Internet : www.catred.org

Directeur de la publication : Jean-Claude Loos

Ont participé à ce numéro : Stéphanie SEGUES, Lola ISIDRO, Pierre ROGEL, Stéphane LAVERGNE, Antoine MATH.